

## Conseil d'Administration

*Carine MANDRILLON*  
Présidente

*Gilles ABRAM*  
Vice Président

*Mailys GOUDEY*  
Vice Présidente

*Laurence MALTAIRE*  
Secrétaire

*Nathalie BRACHET*  
Trésorière

*Patricia DEFRASNE*  
Secrétaire adjointe

*Agnès DARMON*  
Trésorière adjointe

*Marlène CORNETTE*  
Administratrice

*Fabienne COQUET*  
Administratrice

SEPTEMBRE 2010

## UN DIMANCHE PREHISTORIQUE

Notre pique nique annuel s'est déroulé cette année le dimanche 6 juin 2010 au Dino Zoo, parc préhistorique de Franche-Comté, et a réuni 16 familles.



La météo annonçait un temps capricieux mais le temps de manger et le soleil était au rendez-vous pour une promenade à travers le parc pour la plus grande joie des enfants souvent passionnés par ces grandes bêtes disparues que sont les dinosaures.



La pluie est venue interrompre le milieu d'après-midi. Nous avons donc décidé de goûter un peu plus tôt, pendant que l'averse orageuse se dissipait. Compte tenu du temps, l'équipe du Dino Zoo nous a gracieusement laissé l'accès au restaurant afin que nous puissions être à l'abri. Après le goûter, les familles qui le souhaitaient ont pu finir l'après-midi, sous le soleil, et profiter du manège qui remporta un vif succès auprès des enfants.



## Les Perles de nos enfants

un soir on mangeait du poisson et j'explique aux filles qu'on pêche le poisson dans la rivière ou dans la mer, Erine me regarde et me dit "ca se pêche pas dans la mer maman"

Moi : "ah ou ca alors"

Erine: "ben dans le frigo!!"

## Accueil Téléphonique

**Patricia 03.81.63.52.27**

Du lundi au vendredi 10h à 12h et 14h à 16h

**Laurence 03.81.84.38.86**

Du lundi au vendredi de 18h à 20h

**Laurence MALTAIRE**

## AG UDAF – Modes de gardes

Lors de l'AG de l'UDAF le 28 mai 2010, une intervention du docteur VINIT (médecin adjoint au médecin départemental de la PMI du Doubs), de MR CHAPPOY (chef d'action sociale à CAF) de Mme SCALABRINO (chargée de mission à l'association « familles rurales » pour les micros crèches) et de Mme ROLAND (chargée de mission à l'ADMR pour la garde à domicile) a eu lieu afin de nous éclairer sur les différents modes de garde qui sont mis à notre disposition dans le Doubs.

En France, il manque entre 350 000 et 400 000 places d'accueil pour les moins de 3 ans. La politique de 2007 prévoit une création de 200 000 places.

Dans le Doubs, les enfants de moins de 3 ans sont gardés pour 2% en garde à domicile, 8% par des structures agrémentées (haltes garderies...) 20% par des assistantes maternelles et pour 67% par les parents.

Les structures d'accueil collectif :

**Halte garderie** : établissement qui accueille 60 enfants maximum à temps partiel ou occasionnel (quelques heures par jour). Utilisé en général par des parents qui ne travaillent pas mais veulent bénéficier d'un peu de temps libre de temps en temps.

**Crèche collective** : établissement qui accueille 60 enfants maximum de manière régulière (temps plein ou partiel)  
Crèche parentale : crèche collective gérée par des parents

**Multi accueil** : établissement qui regroupe plusieurs accueils collectifs dans la même structure (crèche+halte garderie), pour 60 enfants maximum.

**Micro crèche** : établissement expérimental qui accueillent 9 enfants au maximum (en milieu rural).

**Jardin d'enfant** : établissement qui accueille 24 enfants maximum (en unités de 12 enfants) de plus de 2 ans.

**Regroupement d'assistante maternelle** : 4 assistantes maternelles maximum se regroupent pour accueillir les enfants dans un local agréé par la CAF et le Conseil Général (maison d'ass. mat.). L'avantage majeur étant l'accueil sur le long terme (grande plage horaire car les 4 ass.mat.se relayent sur une journée).

Toutes ces structures (sauf les micros crèches) sont autorisées à accueillir 10% d'enfant en plus de manière occasionnelle.

Le personnel encadrant (sauf pour les micros crèches) se compose d'1 adulte pour 3 enfants ou d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas ou d'un adulte pour 8 enfants qui marchent (pour jardin d'enfant le nombre passe à 12. Deux adultes doivent toujours être présents en même temps.

Pour les micros crèches, le personnel se compose d'un adulte pour 3 enfants et de 2 pour 4 à 9 enfants.

Il n'y a pas de directeur et le personnel peut être des assistantes maternelles.

Les normes sont restreintes par rapport aux autres structures collectives.

Pour toutes les structures collectives, 50% du personnel doit être qualifié (puéricultrice, auxiliaire puer. ou éducateur de jeune enfant).

Les gestionnaires de ces structures peuvent être les collectivités territoriales, les établissements privés (SARL) ou d'autres organismes privés à but non lucratif (mutuel, CE...).

2) La garde à domicile :

**Assistante maternelle** : personne agréée qui accueille de façon régulière non permanente (pendant le temps de travail des parents), des mineurs à son domicile.

Elle est rémunérée par les parents.

**Assistante familiale** : personne agréée qui accueille de façon permanente (Week end, nuit...) des mineurs.

Cette personne est considérée comme famille d'accueil. C'est un dispositif de protection de l'enfance. L'employeur est le département (ASE), le ministère de la justice (PJJ)...

**Crèche familiale** : assistantes maternelles, encadrées par une équipe de professionnels, accueillent des enfants chez elle (150 enfants inscrits maximum).

Ces crèches sont gérées par le CCAS (les assistantes maternelles sont salariées du CCAS et pas de parents).

**Garde à domicile** : personne employée par une association (ADMR, service aux personnes...), qui garde les enfants au domicile des parents.

Ce moyen de garde est souvent sollicité par des parents qui ont des horaires atypiques (travail tôt le matin, tard le soir, horaire découpé...).

La CAF a créé un site internet pour parler des modes de gardes :

[Mon-enfant.fr](http://Mon-enfant.fr)

Mailys GOUDEY

## BRADERIE

Notre prochain rendez-vous sera le dimanche 10 octobre 2010 pour la braderie spéciale puériculture et jouets.

Nouveauté cette année : ouvert au public

Pensez à renvoyer votre coupon et parlez-en autour de vous.

## TARIFS de mise à disposition du matériel de puériculture 2010

Landau jumeaux : 30 € pour 6 mois

Poussette double : 40 € pour 1 an

Poussette canne double : 40 € pour 1 an

Poussette triple : 60 € pour 1 an

Parc avec extension : 10 € pour 6 mois

Chaise Haute : 15 € pour 1 an

CONTACT : Carine Mandrillon 06.78.54.84.17

Du lundi au vendredi de 18 à 20 heures

## INFORMATION

Il y a eu une parution au Journal Officiel du 1er juillet 2010 qui interdit la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de biberons produits à base de bisphénol A.

C'est pourquoi, nous ne distribuerons plus les biberons donnés par Tefal.

Par contre, nous mettons à votre disposition gratuitement des sèche bébés (cela ressemble à un sèche cheveux, plus silencieux et plus doux) que l'on utilise aussi bien après le bain que pour les fesses irritées des tout petits.





# Braderie d'Automne

Le conseil d'administration de votre association « Jumeaux et plus 25 » est heureux de vous inviter à une rencontre :

**dimanche 10 octobre 2010  
de 10 h à 17 h**

**Salle polyvalente  
ANTEUIL (près de Clerval)**

**Nouveauté : Ouvert au public  
pour l'achat, la vente étant réservée aux familles adhérentes**

Déroulement de la journée :

9 h 15 : Accueil des familles et mise en place

10 h 00 : Braderie : Vous pourrez **vendre** ou **acheter** du matériel de puériculture, des jeux, des jouets ... mais aussi rencontrer et discuter avec d'autres familles ! (Prévoir un pique nique pour les familles qui vendent)

17 h 00 : Fin de la braderie et rangement de la salle

Afin que nous puissions nous organiser (en mettant à votre disposition suffisamment de tables), merci de bien vouloir compléter le coupon ci-joint ou de nous transmettre les informations par mail :



**Nom de la famille :**

**Adresse :**

**Tél :**

**Nombre de personnes présentes :**

**Nous souhaitons  
(merci de pondantes)**

<input type="checkbox"/>	<b>Vêtements de bébé ou d'enfant</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Poussette</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Jeux/jouets</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Petite puériculture</b>
<input type="checkbox"/>	<b>DVD, CD, livres pour enfant</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Parc</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Autres (à préciser)</b>

**vendre du matériel :  
cocher les cases corres-**

**J'autorise la diffusion des photos, sur lesquelles moi ou un membre de ma famille peut apparaître, sur notre journal « Lettre d'Infos » ou sur notre blog.**

**Signature :**

*Coupon à retourner avant le 1er octobre 2010*

A Mme Carine MANDRILLON 1 Impasse Maréchal 25220 CHALEZEULE

*Carine.mandrillon@orange.fr*